



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit (Service en ligne)

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Permet de demander un acte de naissance (copie intégrale, ou extrait avec ou sans filiation) à la commune du lieu de naissance

⚠ Attention : certaines communes ne proposent pas ce téléservice.

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.service-public.fr/mademarche/EtatCivil/demarche?action=NAISSANCE>)

Vérfié le 06 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Acte de naissance : demande de copie intégrale ou d'extrait (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>)
- Carte d'identité / Passeport : comment prouver sa nationalité française ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)
- Carte d'identité d'un majeur : première demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341>)
- Comment savoir si une personne perdue de vue est encore en vie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31715>)
- Mariage d'un Français à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21614>)
- Mariage en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F930>)
- Quelle est la durée de validité d'un acte d'état civil ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10449>)